

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 avril 2008 à 20 heures

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille huit et le **mercredi neuf avril à 20 heures**,
le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : 03 avril 2008

Date d'affichage : 03 avril 2008

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN –
Patrick BAVOUX – Elodie LELARDOUX - Gilles DONGUY - Françoise BILLOUD –
Michèle DANANCIER – Elie BERARD – Bruno GAILLARD – Jean-François POUPON –
Eric GUILLERMIN et Robert SEVE

Absents excusé : Jean-Claude GONOD

Pouvoir : Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Robert SEVE

Secrétaire : Françoise BILLOUD

* Les comptes rendus des réunions du 14 et 20 mars sont approuvés à l'unanimité.

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire explique le rôle de chaque commission communale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de mettre en place les commissions communales suivantes dans leur fonction
municipale :

COMMISSION FINANCES

Responsable Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN,
Patrick BAVOUX et Gilles DONGUY

COMMISSION BATIMENTS

Responsable Isabelle CORSAIN, Jean-Claude GONOD, Robert SEVE, Elodie LELARDOUX,
Bruno GAILLARD et Eric GUILLERMIN

COMMISSION VOIRIE-SECURITE ROUTIERE

Responsable Patrick BAVOUX, Gilles DONGUY, Robert SEVE, Bruno GAILLARD,
Jean-François POUPON et Elie BERARD

COMMISSION LOISIRS – CULTURE – SPORT

Responsable Isabelle CORSAIN, Jean-François POUPON, Michèle DANANCIER, Françoise BILLOUD

Sous commission SPORT : Patrick BAVOUX, Eric GUILLERMIN et Jean-François POUPON

COMMISSION URBANISME – PLU – ASSAINISSEMENT

Responsable Jean-François NALLET, Jean-François POUPON, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN,
Elie BERARD, Robert SEVE, Gilles DONGUY et Michèle DANANCIER.

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable Jean-François NALLET, Françoise BILLOUD, Michèle DANANCIER, Dominique COLIN et Elodie LELARDOUX

COMMISSION ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Responsable Dominique COLIN, Elie BERARD, Bruno GAILLARD, Françoise BILLOUD, Patrick BAVOUX et Georges RODET.

AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable Dominique COLIN, Eric GUILLERMIN, Elodie LELARDOUX, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Gilles DONGUY et Robert SEVE

Délégué au conseil d'école : Dominique COLIN

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Responsable : Georges RODET

Titulaires : Jean-Claude GONOD
Dominique COLIN
Bruno GAILLARD

Suppléants : Jean-François NALLET
Patrick BAVOUX
Gilles DONGUY

ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE BENY - MARBOZ

Délégué : Elie BERARD

COMMISSION MAISON RETRAITE - MARPA

Délégué titulaire : Georges RODET
Délégué suppléant : Michèle DANANCIER

DELEGUE de la DEFENSE

Délégué : Jean-François POUPON

DELEGUE CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Délégué : Jean-François POUPON

COMMISSION DES IMPOTS

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier des services fiscaux de l'Ain du 26 mars 2008 qui précise que, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, paragraphe 3 : « ... la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux... ».

Le Conseil Municipal doit présenter une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, parmi lesquels six titulaires et six suppléants seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE et PROPOSE les candidats suivants aux fonctions de commissaire à la commission communale des impôts directs

Noms - Prénoms (1)	Profession (2)	Adresse (hameau) (3)	Observations (4)
<u>A - TITULAIRES</u>			
1. SEVE Robert	Artisan	Les Mollards	
2. BERARD Elie	Retraité	Les Bernoux	
3. CORNATION Joël	Ouvrier	Le Poisiat	
4. POUPON Jean-François	Retraité	La Vavre	
5. CHAUSSAT Gabriel	Retraité	La Ville	F
6. PONTIUS François	Employé communal	Les Blanchets	
7. SUBTIL Alain	Directeur société	Marmont	
8. LAURENT Georges	Retraité	Le Poisiat	
9. DANANCIER Bernard	Employé	Les Bernoux	
10. RODET Bernard	Retraité	Les Blanchets	F
11. ROBIN Bernard	Retraité	Petit Vacon	
12. BAVOUX Jean-Claude	Commerciale	Marmont	
<u>B - SUPPLEANTS</u>			
1. GAILLARD Bruno	Expert achats	Petit Vacon	
2. BAVOUX Patrick	Agent EDF – GDF	Marmont	
3. MOREL François	Agriculteur	Les Blanchets	
4. POBEL Xavier	Agriculteur	Vacon	
5. GUILLERMIN Eric	Directeur de commerce	Le Bourg	
6. GUILLERMIN Denise	Retraîtée	Le Bourg	
7. MARQUIS Ernest	Contremaître de chantier	Les Raviers	
8. BURDEYRON Marie-Rose	Retraîtée	Les Jacquets	
9. MORAND Louis	Retraité	Vacon	
10. POBEL Yves	Retraité	La Vavre	
11. BASSET Pierre	Retraité	Petit Vacon	
12. GIRARD Jean	Retraité	Aussiat	

REMARQUES :

1. Pour les candidats domiciliés en dehors de la commune : porter la lettre **D** dans la colonne (4).

2. Pour les candidats propriétaires de bois et forêts, lorsque la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum : porter la lettre **F** dans la colonne (4).

**MISE EN RECOUVREMENT DE L'IMPOT AFFERENT AU REMBOURSEMENT DES
ANNUITES D'EMPRUNTS CONTRACTES PAR LE SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET
D'ENTRETIEN DU SEVRON ET DU SOLNAN.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suivant l'article L. 5212.20 du Code général des Collectivités territoriales, chaque commune doit se prononcer sur la mise en recouvrement par l'impôt du montant des

cotisations du Syndicat d'aménagement et d'entretien du Sevron et du Solnan, la part de la Commune s'élevant à la somme de 11 203.00 Euros pour l'année 2008.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré:

DECIDE et ACCEPTE :

- l'institution d'une contribution fiscalisée s'élevant au titre de l'année 2008 à la somme de 9 064 Euros (provision des travaux),
- d'inscrire et de prendre en charge sur le budget primitif 2008 de la Commune au compte 6554 la partie du remboursement des emprunts soit la somme de 2 139 euros,

INDIQUE que la cotisation pour l'année 2008 s'élève à 564.30 euros (627 habitants x 0.90 €).

BUDGETS PRIMITIFS 2008

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des conseillers présents les budgets primitifs 2008 :

COMMUNAL : M14

Dépenses et recettes de fonctionnement : 487 268.00 Euros

Dépenses et recettes d'investissement : 462 310.00 Euros.

Les opérations sont les suivantes :

COMMUNE (M14) :

- * Cimetière : finir les travaux de 2007 : plaques de signalisation pour les allées et pour les déchets, mise en place d'une borne à eau,
- * Local des Jacquets : finir les travaux de 2007 : sanitaire, bureau, alarme, sécurité.
- * Réserves foncières : acquisition de terrain et vente de parcelles,
- * Travaux bâtiments communaux : finir les travaux de 2007 : façade et trompe œil,
- * Travaux stade : finir les travaux 2007 de l'auvent,
- * Eclairage public : travaux 2007 non réglés pour les différents points lumineux
- * Acquisition de divers matériels : arrosage semi automatique pour fleurissement, défibrillateur pour les pompiers, ordinateur pour la mairie, renouvellement des tables de la salle garavand, tondeuse avec remorque, acquisition de masses pour le tracteur,
- * Rugby stade : mains courantes, poteaux, fourreaux, protections,
- * Espaces loisirs enfants,
- * Signalisation des rues,
- * Sécurité routière,
- * Abats-son du chocher de l'Eglise

ASSAINISSEMENT : M49

Dépenses et recettes de fonctionnement : 67 632.00 Euros

Dépenses et recettes d'investissement : 323 815.00 Euros : essentiellement les travaux des Blanchets.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le Maire :

- rappelle la délibération du 08 août 2007 qui validait une participation de 3 000 euros pour le programme de résorption des « zones blanches ADSL » engagé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA),

- indique que pour équilibrer la section d'investissement du budget assainissement, il est nécessaire soit de réaliser un emprunt, soit de verser une subvention d'investissement du budget principal au budget assainissement,

- précise que le versement d'une subvention d'équipement est comptabilisé en immobilisation incorporelle (article 20415), et qu'il est nécessaire d'amortir la subvention sur une durée maximale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de verser une subvention :

- d'investissement du budget communal au budget assainissement pour la somme de 40 624 euros,
- d'investissement du budget communal de 3 000 euros pour le programme de résorption des « zones blanches ADSL » engagé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA) comme il a été précisé dans la délibération du 08 août 2007,

INDIQUE que la durée d'amortissement sera égale à un an pour les deux subventions,

SUBVENTION NOUVELLE ASSOCIATION

Le Maire :

- informe le conseil municipal avoir reçu les statuts d'une nouvelle association de BENY : «Rugby Club Bény »,
- propose de lui verser une subvention du même montant que les associations de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE ET DECIDE de verser une subvention au profit de la nouvelle association «Rugby Club BENY » pour un montant de 104 euros.

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION - SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES - COMITE CONSULTATIF

Le Maire informe :

- de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs pompiers volontaires ;
- qu'il est nécessaire de créer un comité consultatif pour la durée du mandat du conseil municipal ;
- qu'au sein du CPI de la commune de BENY, trois grades sont représentés (adjudant, caporal, 1^{ère} classe), il y aura donc 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant des pompiers ;
- qu'il y a lieu de nommer, pour siéger au sein du Comité Consultatif, un nombre égal de représentants issus du Conseil Municipal que de représentants élus des sapeurs pompiers volontaires ;

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME pour faire partie du comité consultatif des sapeurs pompiers :

Président : RODET Georges, Maire

Délégués titulaires : CORSAIN Isabelle, SEVE Robert et Bruno GAILLARD

Délégués suppléants : BAVOUX Patrick et Eric GUILLERMIN

TRAVAUX ASSAINISSEMENT DES BLANCHETS : ACCEPTATION DEVIS

Le Maire informe l'assemblée que suite à la procédure adaptée faite pour les panneaux de signalisations ainsi que pour les travaux de contrôle et essais, l'entreprise :

- ADTEC de BOURG EN BRESSE (Ain) a été retenue suivant le rapport d'analyse des offres faite par la DDE pour un montant TTC de 4 992.10 € pour les contrôle et essais,

- SIGNAUX GIROD de BELLEFONTAINE (Jura) pour la signalisation du chantier des travaux d'assainissement des Blanchets pour un montant TTC de 1 889.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE les devis suivants des entreprises :

- ADTEC de BOURG EN BRESSE pour un montant TTC de 4 992.10 € pour les contrôle et essais,

- SIGNAUX GIROD pour la signalisation pour un montant TTC de 1 889.48 €

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous documents concernant ces devis.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Amicale des pompiers : Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'occasion des 30 ans de la fête du poulet sur présentation d'un budget prévisionnel détaillé.

Avis de naissance : Simon CHARASSE domiciliée aux Blanchets.

Solde de trésorerie : Le Maire donne le solde au 02/04/2008.

Communauté de Communes du Canton de Coligny : Résultat des élections des membres du bureau : GOULY Georges (Président- Maire à BEAUPONT), PIROUX Noël (1^{er} vice président – Maire à PIRAJOUX), GESTAS Alain (2^{ème} vice président – Maire à MARBOZ) et Jean BERNADAC (3^{ème} vice président – Maire de COLIGNY et conseiller général)

Harmonie de COLIGNY : Invitation au concert de Printemps le 03/05 à 20 h 45 à la salle des fêtes de COLIGNY.